



L'accueil des élèves handicapés mentaux dans les classes

Les écoles intégratrices partent du principe fondamental que tous les élèves d'une communauté doivent apprendre ensemble, dans la mesure du possible, quels que soient leurs handicaps et leurs difficultés. Elles reconnaissent et prennent en compte la diversité des besoins de leurs élèves, s'adaptent à des styles et à des rythmes d'apprentissage différents et assurent une éducation de qualité grâce à des plans d'études, une organisation scolaire et une utilisation des ressources adaptées. Elles mettent en place un partenariat avec la communauté. Elles s'assurent que les appuis et les services fournis correspondent exactement aux besoins spécifiques quels que soient leurs niveaux.

À Martigny, depuis plus de vingt ans, « l'école refuse l'exclusion sous toutes ses formes et s'organise de façon à permettre à tout élève de suivre la classe avec les camarades de sa catégorie d'âge » selon l'article 5 de la Charte qui accompagne le projet d'établissement des écoles de cette ville. Dans la pratique, cela signifie que la Commune de Martigny a choisi des structures qui proposent le maintien de tous les écoliers dans les classes ordinaires pour autant que les intéressés (ou leurs parents) le souhaitent et à condition que des mesures d'accompagnement efficaces soient offertes.

Tous les enfants sont donc accueillis dans les écoles quels que soient leurs handicaps ou leurs difficultés. Le principe n'est pas de se demander à quelles conditions l'élève peut suivre la classe ordinaire mais plutôt de se demander pour quelles raisons et sur la base de quels critères il ne devrait plus être scolarisé avec les camarades de son âge. « Nous ne nous demandons jamais les raisons qui font que nous ne pouvons garder cet enfant en classe mais au lieu de cela, nous cherchons de quoi il a besoin pour que nous puissions le garder » explique une enseignante.

Dans le Canton de Neuchâtel, malgré le fait que, grâce à l'entrée en vigueur de la RPT, les élèves en situation de handicap ne sont plus considérés comme des assurés (AI), mais enfin comme des élèves, force est de constater que le regard sur le handicap n'a pas changé. Encore trop souvent, le premier réflexe est de dire : « Cet enfant ne peut pas suivre le programme, n'atteint pas les objectifs. Son comportement dérange la classe. Il ne peut donc pas rester dans la classe ». La culture de l'école spécialisée, mieux à même de dispenser un enseignement adapté à l'élève en situation de handicap est profondément ancrée, en particulier lorsqu'il s'agit de handicap mental. Les enseignants, peu préparés à accueillir un élève trisomique, autiste ou vivant avec un handicap mental, s'angoissent à l'idée de n'être pas à la hauteur. De plus, le travail en duo pédagogique n'en est qu'à ses balbutiements. Les enseignants n'ont pas été formés à la culture de collaboration au sein même de leur « territoire classe ». Le fait de devoir accueillir dans la classe un autre enseignant est souvent ressenti comme envahissant et compliqué, tant il est vrai que les champs de compétences ne sont souvent pas assez clairement définis.

Mais pourquoi, alors que des classes spéciales ont été ouvertes pour accueillir ces élèves un peu particuliers, des parents veulent à tout pris mettre leur enfant en classe ordinaire ? N'auraient-ils pas accepté le handicap de leur enfant et le fait que celui-ci fréquente la même école que les enfants « normaux » leur donne-t-il l'illusion qu'il n'est « pas si handicapé que ça » ? Ont-ils peur que leur enfant fréquente des enfants encore plus handicapés que le leur au risque de freiner son évolution ?

Peut-être que, pour certains parents, ces raisons les poussent à choisir la voie intégrative. Mais dans la majorité des cas, les parents, justement parce que handicap de leur enfant est accepté, défendent l'intégration d'un point de vue éthique : Leur enfant est une personne à part entière, a le droit de vivre dans son environnement familial, a droit à une scolarité proche de son lieu de vie, qui lui permette d'établir des relations avec les autres enfants de son village ou de son quartier. Le fait de fréquenter l'école ordinaire le stimulera probablement plus que la classe spécialisée. Il aura des modèles de comportement « normaux », qui l'aideront à se développer. Ceci pour autant que son intégration soit menée avec intelligence :

Qu'entend-t-on par intégration scolaire et soutien pédagogique ?

Un certain nombre d'ingrédients sont nécessaires pour que l'élève vivant avec un handicap mental puisse bénéficier de la scolarité en milieu ordinaire.

- L'environnement doit être adapté : l'effectif de la classe sera réduit pour permettre à l'enseignant d'être disponible pour tous ; Si l'élève vit aussi avec un handicap physique, la classe sera aménagée de façon à pouvoir accueillir un fauteuil roulant.
- L'enseignement doit être adapté : des objectifs sociaux et scolaires réalistes seront définis en collaboration avec tous les acteurs de l'intégration (enseignant titulaire de la classe, enseignant spécialisé, orthophoniste et/ou autre thérapeute, parents...). Et, s'il est quelquefois nécessaire d'alléger l'horaire de l'élève, il est par contre déconseillé de l'intégrer de manière trop partielle, comme ça se pratique le plus souvent dans le canton. En effet, comment réussir à se faire une place au sein de la classe lorsqu'on ne vient qu'un jour par semaine ? Comment l'enseignant peut-il mettre en place des apprentissages en si peu de temps ? Comme le signale une enseignante neuchâteloise : « Quelques heures passées dans une [] classe permettent à chaque personne de découvrir l'autre, mais cela n'est pas suffisant pour réussir une vraie intégration ».
- Le soutien pédagogique doit être adapté : l'enseignant spécialisé ne sera pas là uniquement pour l'élève ayant des besoins spécifiques, mais aussi pour soutenir l'enseignant titulaire. Il participera à la prise en charge du groupe classe en collaboration avec l'enseignant titulaire. Rien de pire qu'un enseignant « scotché » à l'élève particulier : c'est le meilleur moyen de le stigmatiser encore plus, de freiner les échanges naturels qui se créent entre élèves. Ce travail d'étroite collaboration ne va pas de soi ; il demande un gros effort aux enseignants et certains d'entre eux rechignent à accepter ce qu'ils considèrent comme un « intrus » dans leur classe. Nous avons souvent entendu un enseignant dire : « Je veux bien tenter d'accueillir cet élève mais je ne veux pas de soutien spécialisé ». Cette attitude peut compromettre sérieusement l'intégration de l'élève, car elle est tributaire uniquement de ce que l'enseignant peut « supporter » comme « dérangement », sans avoir aucune possibilité de partager les responsabilités et les tâches.
- La formation des enseignants aussi bien du cursus normal, que du cursus spécialisé doit être adaptée : Pour que le soutien pédagogique soit efficace il faut impérativement que l'enseignant spécialisé soit acquis au principe d'intégration. Malheureusement, trop souvent, ce sont des enseignants persuadés que la prise en charge institutionnelle est meilleure, parce que c'est ce qu'ils ont appris en formation. Ils ne suivent les élèves en classe ordinaire que parce qu'ils en ont reçu le mandat. Pour que l'enseignant titulaire soit à l'aise, il faut qu'il ait reçu des outils de pédagogie différenciée lui permettant de faire face aux particularités d'apprentissages.

L'école intégrative oblige aussi à poser un regard différent sur le sens de l'évaluation, de la promotion dans le degré supérieur, à redéfinir les objectifs individuels et collectifs.

Joël Zaffran, dans son ouvrage « Quelle école pour les élèves handicapés » paru aux éditions La Découverte, en 2007, s'exprime ainsi : « Parmi toutes les formes d'intégration, on estime que l'intégration individuelle dans une classe ordinaire est celle qui répond le mieux à la notion de participation au sein d'une communauté élargie. C'est aussi cette forme qui présente le plus de difficultés. []. Elle favorise les rencontres entre les normaux et les anormaux, ingrédients d'une bonne estime de soi et d'une identité sociale. Ce type d'intégration scolaire possède un double caractère : il privilégie l'intégration sociale des élèves handicapés grâce à une socialisation scolaire propice aux échanges et au partage des idées et des valeurs ; il n'entraîne pas de facto une véritable inclusion scolaire, si on considère qu'une intégration scolaire ne se limite pas à l'inscription de l'élève dans une école ordinaire mais suppose la prise en compte de la diversité des besoins des élèves ainsi qu'une réelle inscription de chacun dans un tissu relationnel : tenir naturellement sa place parmi ses pairs sans que ces derniers assignent à l'élève une place déterminée autrement que par son statut de handicapé. []. L'intégration individuelle dans une classe ordinaire bouscule les habitudes des enseignants et bouleverse leurs repères. La présence d'un enfant handicapé à l'école ordinaire peut être perçue comme une intrusion []. En l'absence de préparation, de formation et de soutien, on peut craindre que l'intégration scolaire sépare plus qu'elle n'intègre, qu'elle exclue plus qu'elle n'inclue []. L'école est un espace où s'érigent des barrières si subtiles qu'elles en deviennent transparentes, et cependant si épaisses qu'elles empêchent les élèves handicapés de participer pleinement à la vie de l'établissement scolaire. []. L'intégration scolaire ne doit pas être une fin en soi mais un moyen, parmi d'autres, proposé à l'enfant de réaliser son parcours scolaire à la hauteur de ses capacités et selon son niveau d'adaptation de son environnement. »

Et, si, en fin de compte, les enseignants regardaient les élèves ayant des besoins spécifiques d'abord comme des enfants, avant de considérer le handicap, ils verraient que ces personnes ressemblent plus qu'on ne croit à des enfants ordinaires. Et le contact se ferait plus naturellement. Ils ont les compétences pour enseigner. Pour les questions spécifiques liées au handicap, les spécialistes mais surtout les parents sont là pour donner des pistes, répondre aux questions, aider à trouver des stratégies de communication et d'apprentissage. La collaboration avec les parents est essentielle, dans le respect des champs de compétences.

L'intégration, c'est une philosophie basée sur la conviction que tous les êtres humains sont égaux et doivent être respectés et valorisés ; c'est une question de droits humains essentiels, un processus sans fin dans lequel les enfants et les adultes handicapés ont la possibilité de participer pleinement à TOUTES les activités de la communauté offertes à ceux qui n'ont pas de handicap.

